

**École Le Rucher  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Vous êtes convoqué(e) s à une séance du Conseil d'établissement de l'école **Le Rucher**  
Mercredi **27 septembre 2023** à 19 h 00 à la salle du personnel

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation de la secrétaire
3. Présences et vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Pouvoirs du Conseil d'établissement – document
6. Élection à la présidence
7. Élection à la vice-présidence
8. Nomination de deux représentants de la communauté
9. Nomination d'un membre au comité de parent et de son substitut
10. Adoption et suivi du procès-verbal du 12 juin 2023
11. **Sujets pour approbation**
  - 11.1. Règles de régie interne
  - 11.2. Sorties éducatives
12. **Sujet pour adoption (possibilité de modifier la proposition)**
  - 12.1 Budget de fonctionnement du CÉ
13. **Sujets de consultation**
  - 13.1. Calendrier des réunions
14. **Sujets pour information**
  - 14.1. Rapport du président
  - 14.2. Rapport de la direction
    - 14.2.1. Divulgence de renseignements personnelles
    - 14.2.2. Déclaration d'intérêt
    - 14.2.3. Formation obligatoire
  - 14.3. Rapport du représentant au comité de parents
  - 14.4. Rapport des enseignants
  - 14.5. Rapport de la TES
  - 14.6. Rapport de la responsable du service de garde
  - 14.7. Rapport du représentant de la communauté
  - 14.8. Rapport de la présidente de l'OPP
15. Varia
16. Levée de l'assemblée

Philippe Gariépy/Josée St-Pierre

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.